

## Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 04 juillet 2020

Le quatre juillet deux mille vingt, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Hombleux sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

**Vu la loi d'urgence 2020-290 pour faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article 2 modifiant le quorum des membres nécessaires pour une réunion de conseil municipal,**

**Vu l'ordonnance 2020-330 de continuité budgétaire,**

**Vu l'ordonnance 2020-391 visant la continuité de fonctionnement de service**

**Présents** : Messieurs AVY Christian, COSTA Christophe, DESHAYES Nicolas, DUPRÉ Benoît, FRISON Fabrice+1 pouvoir, LEFEBVRE Eric, MACÉ Jérôme, RAMBOUR Noam, URBANIAK Mickaël+1 pouvoir, VAN MOORLEGHEM Didier, Mesdames BEDNARSKI Marie-Line, DUMONT Carole, LORIDANT Sylvie, MARAT Sandy, PARMENTIER Stéphanie, POLIN Justine, VILLAIN Amandine, VOISIN Isabelle,

**Absents** : Mr HENOCQUE Nicolas (pouvoir Mr Frison), Mme NOBECOURT Martine (pouvoir Mr Urbaniak),

**Secrétaire de séance** : Mme BEDNARSKI Marie-Line

Convocation du 30.06.2020

Membres en exercice : 19

membres présents : 17

membres votants : 17+2 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

### Ordre du jour :

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Fixation du nombre d'adjoints
- Election des adjoints

Mme BEDNARSKI Marie-Line est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

#### **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mr AVY Christian rappelle les noms des conseillers élus le 28 juin 2020, il dépose son écharpe et demande à la doyenne d'âge, Mme BEDNARSKI, de présider la séance d'installation du Conseil Municipal jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

Elle appelle nominativement les membres, remet les pouvoirs et déclare l'installation des conseillers municipaux.

#### **ÉLECTION DU MAIRE**

Le Conseil désigne deux assesseurs en vue de l'élection du maire et des adjoints, Mesdames Marat Sandy et Polin Justine.

Se présentent comme Maire : Messieurs LEFEBVRE Éric et FRISON Fabrice.

Le vote a lieu à bulletin secret,

Lors de son passage, Mr Frison signale que les gestes barrières ne sont pas respectées pour l'ouverture de l'urne, en effet, chaque votant l'ouvre lui-même.

Une boîte de lingettes désinfectantes est mise à disposition à côté de l'urne.

Mr Christian AVY se propose d'ouvrir l'urne,

Mme LORIDANT interpelle l'assistance en disant qu'elle n'a pas voté.

Après son vote, l'urne est donc ouverte.

Nombre de votants : 17 + 2 pouvoirs  
Nombres d'enveloppes dans l'urne : 19  
Éric LEFEBVRE : 15  
Fabrice FRISON : 4  
Nuls : 0  
Blancs : 0

**Mr Éric LEFEBVRE est élu Maire à la majorité.**

Mme BEDNARSKI lui cède la présidence du conseil municipal.

#### **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Mr le Maire propose 4 adjoints.

Pour : 17 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Absentions : 0

**Le nombre d'adjoints est fixé à 4.**

#### **ÉLECTION DES ADJOINTS**

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Mme MARAT propose 1 liste composée de :

Sandy MARAT

Justine POLIN

Didier VAN MOORLEGHEM

Nicolas DESHAYES

Aucune autre liste n'est présentée.

Les résultats du vote sont :

Nombre de bulletins dans l'urne : 19

Liste Sandy MARAT : 14

Nuls : 3

Blancs : 2

**La liste de Sandy MARAT est élue à la majorité absolue.**

Les représentants à la communauté des communes de l'est de la Somme sont :

Éric LEFEBVRE, Justine POLIN, Fabrice FRISON

Mr le Maire remercie l'assemblée pour leur confiance.

**La séance est levée à 10h45.**